



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 novembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Venezuela
(2023-2026)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	3
III. Administration du programme et gestion des risques	7
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Venezuela (2023-2026)	9



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le nouveau programme de pays pour le Venezuela est conforme aux priorités du plan de développement national (2019-2025), au plan de la patrie (2019-2025), au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2022-2026) et au plan stratégique du PNUD (2022-2025). Il favorise le développement durable, la croissance économique inclusive et la lutte contre les vulnérabilités sociales.

2. Les restrictions étrangères ont eu des effets sur la situation économique dans le pays. S'y sont ajoutés ceux de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les variables économiques, sur la santé et sur l'éducation. Depuis 2021, le Venezuela montre des signes positifs de relèvement économique et social. La croissance économique devrait être significative en 2022. Dans ce contexte, il est essentiel de développer la résilience au sein de la population et de renforcer les processus mis en place pour soutenir la croissance.

3. Il est central de consolider la diversification de la production et de développer les chaînes de valeur, tout en assurant le relèvement et l'essor de l'infrastructure des systèmes de services essentiels.

4. Un autre défi consiste à articuler et à renforcer les capacités institutionnelles afin de stimuler la croissance économique et d'atténuer les effets des restrictions étrangères. Il s'agit d'atteindre ces objectifs tout en poursuivant les efforts de consolidation et d'expansion des politiques sociales qui promeuvent l'inclusion des groupes vulnérables en fonction de l'âge, de l'origine ethnique, du genre, de la situation sociale et territoriale, de manière à ne laisser personne de côté, en synergie avec les politiques publiques de l'État et avec le plan national de développement économique et social pour la période 2019-2025. La viabilité financière est une des difficultés majeures auxquelles les projets de protection sociale seront confrontés au cours du processus de relèvement économique.

5. Le renforcement du système national de statistique et de géographie est une priorité du PNUD en ce qu'il sert l'élaboration des politiques publiques et favorise la prise de décisions basée sur les faits, de même que les programmes gouvernementaux de réduction de la pauvreté, de développement de la production, de gestion des services publics, de maîtrise du paludisme et de santé.

6. La valeur ajoutée du PNUD réside dans son positionnement et dans sa crédibilité auprès des parties prenantes nationales, ainsi que dans sa puissance administrative et dans ses outils innovants, qui sont à la disposition du pays.

7. Dans le cadre du précédent programme de pays, le PNUD a renforcé les capacités institutionnelles et les politiques nationales portant sur la protection et l'inclusion sociales, la productivité, la gestion de l'environnement, la gestion globale des risques de catastrophe, la sécurité des citoyens, les systèmes de services publics et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Afin de soutenir le secteur productif, les microentreprises et petites et moyennes entreprises (en particulier celles gérées par des femmes ou des jeunes), il a renforcé les politiques nationales et la cohésion des institutions en améliorant la gestion des affaires, l'entrepreneuriat et la dématérialisation des modèles de fonctionnement. Il a renforcé les chaînes de valeur dans des secteurs stratégiques comme l'alimentation en promouvant les nouveaux outils de financement et l'assistance technique. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud avec la Colombie et l'Équateur, il a facilité l'échange de méthodes concernant les capacités commerciales. Il s'est attaché à améliorer la connectivité au sein des populations exclues. Il a perfectionné la gestion

nationale de l'information et les capacités décisionnelles en soutenant les systèmes de données numériques relatives aux droits humains, à la sécurité des citoyens, aux statistiques nationales et à la gestion des risques de catastrophe.

8. En tant que fournisseur de solutions intégrées, le PNUD a articulé politiques publiques et initiatives privées afin de promouvoir le développement national de la production et de renforcer les moyens de subsistance des groupes sociaux vulnérables. Dans le secteur de la santé, avec l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il a soutenu les mesures prises face à la résurgence du paludisme dans le pays. Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), il a travaillé à améliorer la prévention de la mortalité maternelle.

9. À partir de l'analyse des résultats obtenus sur la période 2015-2022 et des consultations menées auprès des interlocuteurs nationaux, le PNUD a intégré enseignements et bonnes pratiques au présent programme de pays. Il ressort que diminuer la vulnérabilité globale de la population vénézuélienne nécessite¹ : a) une approche systémique et multisectorielle des problèmes publics basée sur le renforcement de la gouvernance, de l'efficience et de l'efficacité, sur la réduction de la fracture numérique au sein des institutions publiques et sur la communication entre les acteurs nationaux, qui doit permettre d'engendrer des stratégies globales ; b) la stabilisation macroéconomique du pays et, parallèlement, la promotion d'un modèle de développement de la production diversifié et durable, essentiel à la création d'offres d'emploi décentes et à l'augmentation des investissements dont les systèmes de services publics ont besoin² ; c) une hausse de l'efficacité et de l'étendue des systèmes de protection sociale et des stratégies de réduction de l'inégalité et de la pauvreté ; d) le soutien du financement, de la productivité et de la compétitivité, la réduction de la fracture numérique dans le secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la mise en relation de ces sociétés avec le système national de développement scientifique et technologique ; e) des politiques cohérentes de gestion de l'environnement et des changements climatiques et de gestion intégrée des risques de catastrophe, qui sont nécessaires pour augmenter la résilience de la population et protéger la biodiversité ; f) des statistiques étoffées qui permettent le développement d'une culture de la gestion de l'information aux fins de la prise de décision, de la programmation basée sur les faits et du suivi des résultats ; g) le renforcement de l'approche multisectorielle et des stratégies préventives en matière de lutte contre l'insécurité ; h) la diversification des sources de financement du développement, compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire limitée et de l'absence de financements extérieurs dans le pays.

II. Priorités du programme et partenariats

10. Le programme de pays vise à aider le Venezuela à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, à contribuer à la formation d'une société résiliente, juste et équitable où l'on vit dignement, en promouvant un développement économique inclusif et écologiquement durable qui concourt au développement humain intégral. Le PNUD promouvra des politiques sociales axées sur la réduction de la pauvreté, l'optimisation des systèmes de services sociaux essentiels, l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation, la gestion globale des risques de catastrophe, et il soutiendra la mise en œuvre de mesures de

¹ Système des Nations Unies au Venezuela, 2020. « Plan de respuesta económico y social ante la COVID-19 en Venezuela ».

² Le PNUD au Venezuela, 2020. « El impacto económico del COVID-19 en Venezuela: La urgencia del financiamiento externo ».

conservation de la biodiversité et d'amélioration de la gestion de l'environnement urbain et rural dans une approche territoriale, afin de réduire la vulnérabilité de la population aux événements socioéconomiques et socioenvironnementaux.

11. Le programme de pays est basé sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, parallèlement auquel il a été mis au point. Avec les organisations du système des Nations Unies, le PNUD a participé à la rédaction de l'analyse commune de pays et à la consultation des parties prenantes (société civile, milieu universitaire, secteur privé, Gouvernement) afin d'identifier les problèmes de développement du pays et d'établir la liste des priorités. Le processus consultatif incluait des parties prenantes, des organisations liées au mandat des Nations Unies et des groupes vulnérables, l'accent étant mis sur la participation des femmes et des jeunes.

12. La théorie générale du changement adoptée par le programme vise l'amélioration des capacités institutionnelles de l'État et l'harmonisation avec les modes opératoires des parties prenantes de façon à augmenter l'efficacité des institutions en matière de gestion publique. Aux niveaux national et local, la bonne gouvernance contribuera à améliorer le développement des plans sectoriels, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, ainsi qu'à favoriser le contrôle et le suivi du plan national de développement économique et social (2019-2025), le plan de la patrie (2019-2025) et la réalisation des objectifs de développement durable. La théorie du changement suppose donc ce qui suit.

13. Si l'on améliore la capacité de gestion des institutions et les mécanismes de coordination verticale et horizontale entre les différents niveaux administratifs d'une part et, d'autre part, le secteur privé, le milieu universitaire, la société civile et les organisations locales, alors la population *profitera* de la mise en œuvre de politiques sociales axées sur la réduction de la pauvreté et exploitant le dividende démographique, elle bénéficiera des systèmes inclusifs de protection sociale, du fonctionnement amélioré des systèmes de services essentiels, d'un accès continu à ceux-ci dans un environnement sûr pour les citoyens et où la question du genre est prise en compte.

14. Si l'on renforce les chaînes de production pour créer plus d'emplois et de revenus décents et améliorer l'accès aux biens et aux services essentiels, la population *tirera profit* d'un développement économique socialement inclusif et écologiquement durable, car une stratégie de développement de la production qui promeut l'innovation scientifique et technique, l'entrepreneuriat, la productivité et la compétitivité devrait favoriser la prospérité partagée.

15. En conséquence, un développement économique élaboré selon une stratégie durable pourrait servir de base à la promotion d'un développement territorial intégré au niveau local qui ne dégrade pas les écosystèmes marins et terrestres, au renforcement de la gestion de l'environnement urbain et rural, et à la préservation de la diversité biologique. Cela établirait la durabilité écologique du développement et réduirait la vulnérabilité des communautés aux catastrophes et aux changements mondiaux tout en améliorant l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation.

16. Les interventions du programme portant sur les domaines social, économique et environnemental contribueront à la gestion intégrale du développement humain en améliorant la qualité de vie de la population et sa résilience face aux chocs socioéconomiques et socioenvironnementaux et aux changements mondiaux, en protégeant et en promouvant les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux par le truchement de mesures sociales et redistributives qui

réduisent la vulnérabilité, la pauvreté et l'inégalité, dans une perspective qui tient compte des questions du genre et afin de ne laisser personne de côté.

17. La réalisation de toute l'étendue du programme exige que l'on augmente l'accessibilité des sources internes et externes de financement et que l'on crée les conditions nationales d'un renforcement des capacités institutionnelles de l'État et d'une réactivation du secteur productif.

Prise en compte des questions de genre, équité, résilience et approche fondée sur les droits intergénérationnels et humains

18. Dans le cadre des politiques publiques nationales et dans une perspective axée sur les droits et sur la prise en compte des questions de genre, le PNUD se coordonnera avec l'État pour renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux national, régional et local et réduire les obstacles qui entravent la gestion globale et inclusive du développement humain. Ces obstacles créent une pauvreté persistante qui aggrave l'inégalité, l'exclusion et l'insécurité des citoyens. Avec le Ministère de la planification et les organes institutionnels et sectoriels qui constituent le système national de statistique et de géographie, le PNUD renforcera l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et de la réalisation des objectifs de développement durable. Il renforcera également les institutions nationales chargées de mettre en œuvre les mesures de réduction de la pauvreté, de protection sociale et d'inclusion, et les aidera à mieux se coordonner entre elles et à accroître l'efficacité et l'étendue de ces mesures tout en promouvant la réduction de la fracture numérique. Il adoptera une approche multidimensionnelle en alliance avec le Ministère de la présidence et du contrôle de l'action gouvernementale, le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère de la condition féminine et de l'égalité des genres et le Ministère des peuples autochtones.

19. L'efficacité des services sociaux essentiels à une vie digne fera l'objet d'une coopération. Aux niveaux national, régional et local, le PNUD consolidera les alliances avec les acteurs sociaux en coordination avec les vice-présidences sectorielles chargées de la planification et des services. Avec le Ministère de l'eau et le Ministère de l'écologie, le PNUD promouvra la gestion intégrale des ressources en eau et des déchets solides du pays. Avec le Ministère de l'énergie électrique, le PNUD renforcera le système électrique national et la coopération avec le Ministère des transports sur l'utilisation intégrale des terres et le système de transports.

20. Avec le Ministère de la santé, le PNUD s'efforcera d'améliorer la capacité du système national de santé afin de répondre aux besoins des populations les plus démunies. Il continuera d'agir en tant que principal bénéficiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme afin d'améliorer la riposte face à la résurgence du paludisme, en collaboration avec l'OPS, l'OMS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

Amélioration du caractère durable, résilient et novateur du développement de la production, en conformité avec la gestion de l'environnement et l'action climatique

21. Ce domaine de priorité concerne deux réalisations du programme de pays. Le PNUD contribuera aux efforts nationaux visant à promouvoir un développement économique socialement inclusif et écologiquement durable. Il sera centré sur la protection sociale, le principe consistant à ne laisser personne de côté, la diversification de la matrice productive, le développement des chaînes de valeur, l'amélioration de la performance, les perspectives de financement, la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et le dynamisme des entreprises. Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le PNUD promouvra la production, la consommation responsable, le respect de l'environnement et le règlement des problèmes scientifiques et technologiques que rencontre le secteur productif. Il coopérera avec les administrations régionales et locales, les chambres de commerce et le Ministère de l'industrie, le Ministère de la science et de la technologie, le Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur, le Ministère de l'écোসocialisme et le Ministère du processus social du travail. Le PNUD tiendra compte des appareils de production mis en avant dans le pays pour promouvoir des modèles de croissance qui améliorent la distribution des revenus, l'accès au processus social du travail et l'inclusion des personnes les plus vulnérables au marché de l'emploi.

22. Avec le Ministère de la planification, le Ministère de l'écোসocialisme et le Ministère de l'habitat et du logement, le PNUD renforcera les capacités de gestion publique des divers niveaux administratifs de sorte à favoriser le développement et la planification territoriale, l'utilisation pérenne du territoire, la protection des ressources naturelles et les modèles de villes durables et résilientes. Le PNUD améliorera la résilience face aux aléas socionaturels et technologiques et aux effets des changements climatiques. Il coopérera avec le Ministère de l'écোসocialisme (l'interlocuteur national du Fonds vert pour le climat) et le comité national chargé du Fonds vert pour le climat pour renforcer la gouvernance climatique et la mise en œuvre de politiques, de plans et de programmes nationaux d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation, qui soutiendront les politiques nationales de gestion de l'environnement et de protection de la biodiversité.

23. Avec le Ministère des relations internes, de la justice et de la paix, l'Institut national de géographie Simón Bolívar (Instituto Geográfico de Venezuela Simón Bolívar) et le Ministère de l'écোসocialisme, le PNUD promouvra la gestion intégrée des risques de catastrophe auprès des institutions publiques et des populations. Il déterminera les possibilités de bâtir un modèle d'urbanisme durable, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Ministère de l'habitat et du logement et le Ministère de la planification.

Promotion d'une cohésion sociale durable, inclusive et égalitaire

24. Le PNUD travaillera avec le Ministère des relations internes, de la justice et de la paix, le Ministère de la planification, le Conseil fédéral du Gouvernement et les vice-présidences de la République pour renforcer les capacités favorisant l'amélioration de la gouvernance et l'efficacité de la gestion publique. Avec le Bureau du Contrôleur général de la République et le Bureau national chargé de l'aide globale aux victimes de violence, il développera l'architecture et les capacités numériques afin d'améliorer les services fournis par les institutions en matière de sécurité et de justice pénale. Il soutiendra aussi les processus de gestion de l'information pour une approche multidimensionnelle de la sécurité des citoyens. Il promouvra l'intégration de l'égalité des sexes en partenariat avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

25. Les partenariats Sud-Sud et la coopération triangulaire seront explorés pour que la bonne gouvernance progresse, conformément : a) au plan national de développement économique et social pour la période 2019-2025 ; b) au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; c) aux cinq priorités du Programme 2030 – humanité, prospérité, planète, paix et partenariats ; d) aux principes directeurs du présent programme de pays : ne laisser personne de côté, une approche du

développement basée sur les droits humains, l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes, la résilience, la durabilité et la responsabilité.

26. En tant que fournisseur de solutions intégrées, le PNUD coordonnera l'approche multidimensionnelle, multisectorielle et multipartite déployée pour remédier aux causes structurelles des problèmes de développement identifiés. Avec ses partenaires, il renforcera les politiques, les stratégies et les cadres qui améliorent les capacités des institutions nationales et des populations les plus vulnérables, qui augmentent la résilience face aux aléas et aux changements mondiaux et qui favorisent le développement durable.

III. Administration du programme et gestion des risques

27. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

28. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents à l'efficacité du programme et aux activités de développement seront appliquées aux différents projets concernés.

29. Les principaux risques pesant sur le programme sont : a) les changements de priorités dus à des bouleversements structurels au niveau des institutions ; b) le manque de ressources pour le développement, conséquence de facteurs extérieurs ; c) les répercussions économiques et budgétaires des dynamiques mondiales ; d) les effets majeurs sur les populations d'événements naturels, hydrométéorologiques ou sismiques liés aux changements climatiques ou à la situation sismologique du pays ; e) la baisse de l'offre intérieure, due à l'interruption de la production consécutive aux mesures de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ; f) une hausse de la pandémie de COVID-19, provoquée par de nouveaux variants, qui exacerberait la vulnérabilité sociale des foyers. Le PNUD renforcera ses partenariats avec les autres entités des Nations Unies et avec les donateurs internationaux pour qu'ils s'attaquent à ces risques, et il améliorera la capacité des institutions publiques à les atténuer en soutenant les processus décisionnels informés.

30. Le programme repose sur le principe consistant à ne laisser personne de côté et intègre donc les principes directeurs que sont les droits humains, l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes, la responsabilité, la durabilité et la résilience. Le dispositif d'application du principe de responsabilité du PNUD met en évidence une gestion de la performance axée sur les résultats et les risques ainsi que les valeurs partagées et la culture de la responsabilité et de la transparence qui résultent de la politique de gestion du risque institutionnel du programme. Les normes sociales et environnementales et le mécanisme de responsabilisation du PNUD seront appliqués aux interventions programmatiques afin d'identifier les risques et les conséquences involontaires.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

31. Le PNUD recourra à l'analyse des questions de genre pour planifier et contrôler investissements et résultats. Le marqueur genre sera systématiquement utilisé pour contrôler les dépenses et améliorer l'intégration des questions de genre dans la planification et la prise de décisions.

32. Le PNUD allouera aux frais de suivi, d'évaluation et de communication au moins 3 % du budget-programme imputé aux projets. Un plan d'évaluation équilibré sera mis en œuvre à des fins d'apprentissage et de responsabilisation, en accord avec le Gouvernement, conformément à la politique d'évaluation du PNUD et aux directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les projets et les résultats feront l'objet d'un plan d'évaluation à mi-parcours et en fin de programme.

33. Les sources de données nationales auront la priorité en matière de suivi des indicateurs du programme, ce qui permettra de responsabiliser les parties prenantes et d'évaluer l'efficacité des interventions et ainsi de soutenir la formation de partenariats et la mobilisation des ressources. Le PNUD coordonnera et appuiera le dispositif de planification, de suivi et d'évaluation du système des Nations Unies. Le système de données sera coordonné avec le système national de statistique et de géographie.

34. Le PNUD renforcera les données nécessaires à la prise de décision et à la planification dans le cadre de son offre de développement des capacités nationales. Il soutiendra l'amélioration et la mise à jour des outils numériques employés par les systèmes informatiques, qui sont essentiels au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable. En matière de suivi des résultats des interventions ciblant les populations qui risquent d'être laissées de côté et les institutions qui bénéficient de la coopération et de l'assistance technique du PNUD, ce dernier aidera le Ministère de la planification à collecter les informations liées aux indicateurs. Dans ce but, il assurera la coordination avec le système national de statistique et de géographie et veillera à son renforcement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Venezuela (2023-2026)

Priorité ou objectif du pays : Plan de la patrie, grand objectif historique n° 2 : Poursuivre la construction du socialisme bolivarien du XXI^e siècle au Venezuela comme système distinct de celui, destructeur et sauvage, du capitalisme et ainsi assurer au peuple vénézuélien le bonheur, la sécurité sociale et la stabilité politique les plus grands possible.

Priorité stratégique 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Renforcer la résilience de la population en adoptant une approche qui tient compte des questions de genre, de l'équité, des droits intergénérationnels et humains.

Objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 13 et 17

Réalisation 1.3 énoncée dans le plan-cadre de coopération : À l'horizon 2026, la population prioritaire vivant au Venezuela bénéficiera de systèmes renforcés de protection sociale, d'un accès continu aux services essentiels et de politiques sociales axées sur la réduction de la pauvreté et les dividendes démographiques, qui suivront une approche basée sur les droits, la désagrégation spatiale, les questions de genre et la diversité, et qui exploiteront le système renforcé de statistique et de géographie.

Réalisation correspondante du plan stratégique : 2. Ne laisser personne de côté

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
Indicateur 1.4.1 relatif aux objectifs de développement durable. Part de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base.	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la planification Institut national de la statistique 	<p>Produit 1.1. Les institutions d'État, les organisations sociales et le secteur privé renforcent leurs capacités afin de réduire la pauvreté et de garantir l'accès à une protection et à une inclusion sociales complètes, en tenant compte des questions de genre, en particulier pour les personnes pauvres et vulnérables.</p>	Ministère de la planification Ministère de la présidence et du contrôle de la gestion gouvernementale Ministère de la jeunesse et des sports Ministère de la condition féminine et de l'égalité des genres Ministère de la santé Ministère de la pêche et de l'aquaculture Ministère de l'écosocialisme Ministère de l'énergie électrique Ministère des transports Ministère des communes et des mouvements sociaux Ministère de la culture Administrations régionales Administrations locales	<p>Ressources ordinaires : 400 000</p> <p>Autres ressources : 66 000 000</p>
Indicateur 1.2.2. Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme de pauvreté, telle que définie par chaque pays.		Indicateur 1.1.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour réduire la pauvreté et garantir une protection et une inclusion sociales complètes. Niveau de référence (2022) : 4 Niveau cible (2026) : 5 Source : PNUD Ministère de la planification Fréquence de la collecte : annuelle	Entreprises publiques Entreprises, fondations et entités privées Organisations de la société civile Institutions universitaires	
Indicateur 1.3.1. Part de la population couverte par des socles ou systèmes de protection sociale, avec ventilation par sexe et distribution entre enfants, personnes sans emploi, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes, nouveau-nés, victimes d'accidents du		Indicateur 1.1.2. Nombre de parties prenantes disposant de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour réduire la pauvreté et garantir une protection et une inclusion sociales complètes. Niveau de référence (2022) : 2		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>travail, personnes pauvres et personnes vulnérables.</p> <p>Les indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles seront déterminés en coordination avec le Gouvernement sur la base du Plan-cadre de coopération et du plan national de développement économique et social (2019-2025).</p>		<p>Niveau cible (2026) : 4</p> <p>Source : PNUD Ministère de la planification Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 1.2. Les institutions d'État, les collectivités locales et les communautés renforcent leurs capacités pour améliorer l'accès aux services essentiels, en particulier pour les personnes pauvres et vulnérables.</p> <p>Indicateur 1.2.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques ou d'initiatives visant à renforcer l'infrastructure, conçus ou mis en place afin d'améliorer les systèmes de services sociaux essentiels. Niveau de référence (2022) : 5 Niveau cible (2026) : 5 Source : PNUD Ministère de la planification Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.2. Nombre de parties prenantes disposant de capacités améliorées, de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques ou d'initiative visant le renforcement de l'infrastructure, conçus ou mis en place afin d'améliorer les systèmes de services sociaux essentiels. Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible (2026) : 4 Source : PNUD Ministère de la planification Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.3. Nombre de cas avérés de paludisme traités. Niveau de référence (2022) : 357 556 Niveau cible (2026) : 202 734</p>	<p>OPS/OMS FNUAP</p> <p>Société andine de développement (SAD)</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Source : PNUD Ministère de la santé Fréquence de la collecte : annuelle</p>				
<p>Priorité ou objectif du pays : Plan de la patrie, grands objectifs historiques n^{os} 1, 2 et 3 Priorité stratégique 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : De manière unie, autonomiser le développement durable, résilient et novateur de la production nationale, en conformité avec la gestion de l'environnement et l'action climatique et en ne laissant personne de côté. Objectifs de développement durable n^{os} 2, 5, 8, 9, 10, 11, 12 et 17</p>				
<p>Réalisation 2.1 énoncée dans le plan-cadre de coopération : À l'horizon 2026, la population cible aura tiré profit d'un système de production inclusif, économiquement et écologiquement durable, constitué de chaînes de production prioritaires et de chaînes de valeur développées, qui encourage les corrélations et l'innovation scientifique et technologique, favorise la création d'emplois et de revenus décents et insiste en particulier sur l'autonomisation des femmes et des jeunes au bénéfice des dividendes démographiques du pays.</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique : 1. Transformation structurelle</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Indicateur 8.1.1. relatif aux objectifs de développement durable. Taux de croissance annuelle du produit intérieur brut réel par habitant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la planification Institut national de la statistique Ministère de l'industrie Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur Ministère de la science et de la technologie Chambres de commerce 	<p>Produit 2.1. Les institutions d'État et les divers acteurs sociaux améliorent leurs capacités pour augmenter leur coordination et l'efficacité des politiques et des initiatives visant à promouvoir un développement économiquement et écologiquement durable de la production, en tenant compte des questions de genre et en créant des emplois décents, de sorte à faire progresser la résilience et au profit des groupes les plus vulnérables.</p>	<p>Ministère de l'industrie Ministère de la science et de la technologie Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur Ministère de l'extraction minière et du développement écologique Ministère du tourisme Ministre de l'agriculture productive et des terres Ministère de la pêche et de l'aquaculture Administrations régionales Administrations locales Entreprises publiques Entreprises, fondations et entités privées Organisations sociales Institutions universitaires</p>	<p>Ressources ordinaires : 400 000 Autres ressources : 700 000</p>
<p>Indicateur 8.6.1. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni en formation.</p>		<p>Indicateur 2.1.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour augmenter la coordination entre les parties, renforcer les capacités, les dispositifs incitatifs et les possibilités à exploiter pour améliorer les performances économiques, pour réduire la fracture numérique et pour renforcer la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, de l'entrepreneuriat et des chaînes de valeur, et ce, en tenant compte des questions de genre,</p>		
<p>Les indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles seront déterminés en coordination avec le Gouvernement sur la base du Plan-cadre de coopération et du plan</p>				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
national de développement économique et social (2019-2025).		<p>dans le respect de l'environnement et avec une attention particulière portée aux femmes et aux jeunes. Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible (2026) : 3 Source : PNUD Ministère de l'industrie Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur Ministère de la condition féminine et de l'égalité des genres Ministère de la jeunesse et des sports Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Organisation des Nations Unies pour le développement industriel FAO SAD</p>	
		<p>Indicateur 2.1.2. Nombre de microentreprises, de petites et moyennes entreprises et d'entreprises en général qui ont accès aux programmes de renforcement des capacités et aux dispositifs destinés à améliorer leurs performances et leur compétitivité en tenant compte des questions de genre et dans le respect de l'environnement. Niveau de référence (2022) : 530 Niveau cible (2026) : 600 Source : PNUD Ministère de l'industrie Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.1.3. Nombre de personnes bénéficiant de politiques, de programmes et d'initiatives visant à renforcer les capacités de gestion et la compétitivité des microentreprises, des petites et des moyennes entreprises, des chaînes de valeur, de l'entrepreneuriat et des moyens de subsistance en tenant compte des questions de genre et dans le respect de l'environnement. Niveau de référence (2022) : 5 833 Niveau cible (2026) : 6 000 Source : PNUD Ministère de l'industrie</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.2. Les acteurs publics et privés qui intègrent le système de production et le système national de développement et d'innovation scientifiques et technologiques renforcent les capacités d'articulation et de résolution des problèmes de la production et des services essentiels, dans une approche socialement et écologiquement durable.</p> <p>Indicateur 2.2.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour promouvoir l'intégration horizontale et verticale entre les parties, encourager l'innovation scientifique et technologique et résoudre les problèmes de la production nationale et de l'infrastructure de services. Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2026) : 4 Source : PNUD Ministère de la science et de la technologie Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur Chambres de commerce Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.2. Nombre d'entreprises et d'organisations qui, par l'innovation appliquée à la production et en coordination avec le système national de développement scientifique et technologique, créent de la valeur partagée dans une approche socialement et écologiquement durable et au profit des groupes les plus vulnérables. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 50 Source : PNUD Ministère de la science et de la technologie</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur Chambres de commerce Fréquence de la collecte : annuelle		
<p>Priorité ou objectif du pays : Plan de la patrie, grands objectifs historiques n^{os} 1 et 5</p> <p>Priorité stratégique 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : De manière unie, autonomiser le développement durable, résilient et novateur de la production vénézuélienne, en conformité avec la gestion de l'environnement et l'action climatique et en ne laissant personne de côté.</p> <p>Objectifs de développement durable n^{os} 2, 5, 8, 9, 10, 11, 12 et 17</p>				
<p>Réalisation 2.3 énoncée dans le plan-cadre de coopération : À l'horizon 2026, la population (en particulier les groupes les plus fragiles) se sera adaptée et rendue moins vulnérable aux effets des changements climatiques, qui auront été atténués, et l'on appliquera les mesures de conservation de la biodiversité, de gestion et de relèvement de l'environnement en milieu urbain et rural, ce qui constituera la base d'un développement respectueux de la nature.</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique : 3. Promouvoir la résilience</p>				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
Indicateur 13.2.1 relatif aux objectifs de développement durable. Nombre de pays ayant déclaré la création ou la mise en place d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan intégrés qui augmentent leurs capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et qui promeuvent la résilience climatique et le développement à faible émission de gaz à effet de serre sans menace pour la production alimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Membres du comité national de lutte contre les changements climatiques • Ministère de l'écosocialisme • Ministère de la planification • Ministère de l'industrie • Ministère de la science et de la technologie • Ministère des affaires étrangères 	<p>Produit 3.1. Le Ministère de l'écosocialisme (l'interlocuteur national du Fonds vert pour le climat) et le Comité national chargé du Fonds vert pour le climat développent leur accès au financement de l'action climatique, renforcent la gouvernance climatique et développent des politiques nationales, des plans et des programmes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets.</p> <p>Indicateur 3.1.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour développer les capacités institutionnelles d'accompagnement des changements climatiques et de gestion des sources de financement de l'action climatique.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2026) : 4</p> <p>Source : PNUD Ministère de la planification Ministère de l'écosocialisme Fréquence de la collecte : annuelle</p>	Ministère de la pêche et de l'aquaculture Ministère de l'écosocialisme Ministère des relations internes, de la justice et de la paix Ministère de l'industrie Ministère de la science et de la technologie Ministère de la planification Institut national de géographie Simón Bolívar Ministère de l'économie, des finances et du commerce extérieur Ministère de l'habitat et du logement Ministère de l'énergie électrique Ministère de l'enseignement universitaire Ministère des travaux publics Administrations régionales Administrations locales	<p>Ressources ordinaires : 368 000</p> <p>Autres ressources : 2 550 000</p>
Indicateur 11.1.1. Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, des				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
implantations sauvages ou des logements inadéquats.	Indicateur 11.a.1. Part d'habitants résidant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques, des ressources nécessaires et de la taille des villes.	Indicateur 3.1.2. Nombre d'institutions qui renforcent leurs politiques, plans, programmes, projets, stratégies, instruments, formations théoriques et pratiques relatifs à la gestion des changements climatiques et aux sources de financement de l'action climatique. Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2026) : 8 Source : PNUD Ministère de l'écosocialisme Ministère de la planification Ministère des relations internes, de la justice et de la paix Institutions régionales et locales Fréquence de la collecte : annuelle	Entreprises, fondations et entités privées Organisations sociales Institutions universitaires PNUE ONU-Habitat FAO SAD	
Les indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles seront déterminés en coordination avec le Gouvernement sur la base du Plan-cadre de coopération et du plan national de développement économique et social.		<p>Produit 3.2. Les institutions d'État, les communautés, les administrations régionales et locales ont amélioré leurs capacités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets pour une gestion intégrée des risques de catastrophe et une meilleure résilience territoriale.</p> <p>Indicateur 3.2.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques nouveaux, conçus ou mis en place, relatifs à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation à ses effets et à la gestion intégrée de risques de catastrophe. Niveau de référence (2022) : 5 Niveau cible (2026) : 5 Source : PNUD Ministère de l'écosocialisme Ministère de la planification Ministère des relations internes, de la justice et de la paix Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.2. Nombre d'institutions, d'administrations locales et de communautés qui renforcent leurs capacités ou mettent en place des politiques, des plans, des programmes, des projets, des stratégies, des instruments,</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>des formations théoriques et pratiques relatifs à l'atténuation des changements climatiques, à l'adaptation à ses effets et à la gestion intégrée de risques de catastrophe.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2026) : 8</p> <p>Source : PNUD Ministère de l'écosocialisme Ministère de la planification Ministère des relations internes, de la justice et de la paix Institutions régionales et locales Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 3.3. Les institutions d'État, les communautés, les administrations régionales et locales et les acteurs privés renforcent leurs capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, des plans, des programmes, des projets, des stratégies, des instruments, des formations théoriques et pratiques relatifs : a) à l'expansion du droit à la ville inscrit dans le Nouveau Programme pour les villes, et à la formation de villes durables et résilientes dans le cadre de la stratégie de développement et d'aménagement du territoire ; b) à la gestion de l'environnement ; c) à la protection de la biodiversité ; d) à la gestion intégrée des ressources en eau ; e) à la prise en compte de la dimension environnementale du développement durable par le secteur productif.</p>		
		<p>Indicateur 3.3.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour favoriser l'expansion du droit à la ville inscrit dans le Nouveau Programme pour les villes et la formation de villes durables et résilientes dans le cadre de la stratégie de développement et d'aménagement du territoire, tout en encourageant la gestion de l'environnement (en milieux urbain et rural), la protection de la biodiversité, la gestion intégrée des ressources en eau et la prise en compte de la</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>dimension environnementale du développement durable par le secteur productif. Niveau de référence (2022) : 10 Niveau cible (2026) : 10 Source : PNUD Ministère de l'écosocialisme Ministère de l'habitat et du logement Ministère de l'industrie Ministère de la planification Administrations locales Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.3.2. Nombre de parties prenantes disposant de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques améliorés, conçus ou mis en place pour favoriser l'expansion du droit à la ville inscrit dans le Nouveau Programme pour les villes et la formation de villes durables et résilientes dans le cadre de la stratégie de développement et d'aménagement du territoire, tout en encourageant la gestion de l'environnement (en milieux urbain et rural), la protection de la biodiversité, la gestion intégrée des ressources en eau et la prise en compte de la dimension environnementale du développement durable par le secteur productif. Niveau de référence (2022) : 4 Niveau cible (2026) : 6 Source : PNUD Ministère de l'écosocialisme Ministère de l'habitat et du logement Ministère de l'industrie Ministère de la planification Administrations locales Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.3.3. Zones incorporées au système national de protection des aires terrestres, côtières et marines ou pourvues d'instruments essentiels d'étude ou de gestion (conçus ou mis en place).</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		Niveau de référence (2022) : 5 032 500 Niveau cible (2026) : 480 000 Source : PNUD Ministère de l'écossocialisme Fréquence de la collecte : annuelle		
Priorité ou objectif du pays : Plan de la patrie, grand objectif historique n° 2 : Poursuivre la construction du socialisme bolivarien du XXI ^e siècle au Venezuela comme système distinct de celui, destructeur et sauvage, du capitalisme et ainsi assurer au peuple vénézuélien le bonheur, la sécurité sociale et la stabilité politique les plus grands possible. Priorité stratégique 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Avancer sur le Programme 2030 en promouvant une cohésion sociale durable, inclusive et égalitaire. Objectifs de développement durable n ^{os} 10, 16 et 17				
Réalisation 3.2 énoncée dans le plan-cadre de coopération : À l'horizon 2026, la population vivant au Venezuela bénéficiera des processus de modernisation de l'État, qui garantissent l'efficacité maximale du développement, de la gestion et de l'accès à l'information relative aux politiques publiques, ce qui suppose le renforcement du système national de statistique et de géographie et des systèmes des plans sectoriels, territoriaux et institutionnels.				
Réalisation correspondante du plan stratégique : 2. Ne laisser personne de côté				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Indicateur 16.7.1 relatif aux objectifs de développement durable. Répartition des sièges dans les institutions nationales et locales [a) assemblés législatives ; b) administration publique ; c) organes judiciaires] par rapport à la répartition nationale, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population.	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la planification Ministère de la science et de la technologie Ministère des affaires étrangères 	<p>Produit 4.1. Le Gouvernement renforce le système national de statistique et de géographie et les systèmes de plans sectoriels, territoriaux et institutionnels de production, d'analyse, d'échange, d'utilisation et de diffusion de données et de statistiques ventilées.</p> <p>Indicateur 4.1.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour améliorer les capacités institutionnelles de production, d'analyse, d'échange, d'utilisation et de diffusion de données et d'informations statistiques et géographiques. Niveau de référence (2022) : 6 Niveau cible (2026) : 6 Source : PNUD Ministère de la planification Ministère des affaires étrangères</p>	Vice-présidences de la République chargées : de l'économie, de la planification, du suivi et du contrôle des affaires, du socialisme social et territorial, de la souveraineté politique, de la sécurité et de la paix, de la sécurité des citoyens, de la communication, de la culture et du tourisme, des travaux et des services publics. Ministère de la planification Ministère des affaires étrangères Conseil fédéral du Gouvernement Administrations régionales et locales Ministère de la science et de la technologie	<p>Ressources ordinaires : 300 000</p> <p>Autres ressources : 700 000</p>
Indicateur 17.18.1. Capacité statistique de suivi des objectifs de développement durable.				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Les indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles seront déterminés en coordination avec le Gouvernement sur la base du Plan-cadre de coopération et du plan national de développement économique et social.		<p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 4.1.2. Nombre de parties prenantes disposant de capacités améliorées, de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour améliorer les capacités institutionnelles de production, d'analyse, d'échange, d'utilisation et de diffusion de données et de statistiques.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 1 Niveau cible (2026) : 2</p> <p>Source : PNUD Ministère de la planification</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 4.2. Dans le cadre de la modernisation de l'administration publique, les institutions d'État et les administrations régionales et locales renforcent leurs capacités en matière de coordination verticale et horizontale, de planification du développement national au niveau local, sous-régional et régional, de bonne gouvernance, de gestion publique efficiente, efficace et axée sur l'être humain.</p> <p>Indicateur 4.2.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place, dans le cadre de la modernisation de l'administration publique, pour renforcer la coordination verticale et horizontale, la planification du développement, la bonne gouvernance, et l'efficience, l'efficacité et la dimension humaine de la gestion publique.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 2</p> <p>Source : PNUD Ministère de la planification Ministère des affaires étrangères Administrations locales</p>	<p>Ministère des relations internes, de la justice et de la paix</p> <p>Bureau national chargé de l'aide globale aux victimes de violence</p> <p>Ministère public</p> <p>Bureau du Contrôleur général de la République bolivarienne du Venezuela</p> <p>Cour suprême de justice</p>	

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence
et niveaux cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires
ou cadres de partenariat

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(dollars É.-U.)

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 4.2.2. Nombre d'institutions d'État disposant de capacités améliorées, de politiques ou d'instruments conçus ou mis en place, dans le cadre de la modernisation de l'administration publique, pour renforcer la coordination verticale et horizontale, la planification du développement local, la bonne gouvernance, et l'efficacité, l'efficacé et la dimension humaine de la gestion publique.

Niveau de référence (2022) : 0

Niveau cible (2026) : 10

Source :

PNUD

Ministère de la planification

Ministère des affaires étrangères

Administrations locales

Fréquence de la collecte : annuelle

Produit 4.3. Les parties prenantes publiques et privées et les organisations sociales renforcent leurs capacités d'innovation en matière d'administration numérique ouverte et de mécanismes de dialogue, aux fins de la cohésion sociale et de l'efficacité de la gouvernance.

Indicateur 4.3.1. Nombre de politiques, d'instruments et de formations théoriques et pratiques, conçus ou mis en place, qui promeuvent la transparence, la responsabilité, l'administration numérique et les mécanismes de dialogue aux fins de la cohésion sociale.

Niveau de référence (2022) : 0

Niveau cible (2026) : 1

Source :

PNUD

Ministère de la planification

Administrations locales

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 4.3.2. Nombre d'institutions disposant de politiques, d'instruments et de formations théoriques et pratiques, conçus ou mis en place, qui promeuvent la

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>transparence, la responsabilité, l'administration numérique et les mécanismes de dialogue aux fins de la cohésion sociale.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 2 Source : PNUD Ministère de la planification Ministère des affaires étrangères Administrations locales Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 4.4. Les institutions chargées de la sécurité des citoyens et de la justice renforcent leurs capacités pour améliorer la coordination, la modernisation et la gestion de l'information et pour augmenter l'efficacité des politiques et des instruments promouvant un environnement sans violence et sûr pour les citoyens.</p> <p>Indicateur 4.4.1. Nombre de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour améliorer la coordination, la modernisation et la gestion de l'information et pour augmenter l'efficacité des politiques et des instruments qui promeuvent les droits humains et un environnement sûr pour les citoyens et sans violence.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 6 Niveau cible (2026) : 6 Source : PNUD Ministère des relations internes, de la justice et de la paix Bureau national chargé de l'aide globale aux victimes de violence Ministère public Cour suprême de justice Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Indicateur 4.4.2. Nombre d'institutions disposant de capacités améliorées, de politiques, de plans, de programmes, de projets, de stratégies, d'instruments, de</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)</i>
		<p>formations théoriques et pratiques conçus ou mis en place pour améliorer la coordination, la modernisation et la gestion de l'information et pour augmenter l'efficacité des politiques et des instruments qui promeuvent un environnement sûr pour les citoyens et sans violence. Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible (2026) : 4 Source : PNUD Ministère des relations internes, de la justice et de la paix Bureau national chargé de l'aide globale aux victimes de violence Ministère public Cour suprême de justice Fréquence de la collecte : annuelle</p>		